

INFOLETTRE DU BUREAU DE LA CONSOMMATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST



Protégez-vous des arnaques téléphoniques

Les Canadiens doivent savoir qu'on peut leur téléphoner pour prétendre à tort leur vendre des produits ou des services. Les arnaqueurs, pour les faire mordre à l'hameçon, prétendent souvent représenter des entreprises ou des organisations gouvernementales légitimes. Ils tenteront souvent de vous soutirer des informations financières ou d'autres renseignements personnels.

Pour ajouter votre numéro de téléphone à la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus du Canada, composez le 1-866-580-DNCL (3625) ou consultez le site <https://lnnte-dncl.gc.ca>.

Pour vous protéger des arnaques :

- **Ne donnez JAMAIS à un appelant non sollicité l'accès à votre ordinateur.** Si vous recevez un appel téléphonique inattendu concernant l'état de sécurité ou la performance de votre système informatique et que l'appelant demande un accès à distance à votre ordinateur, raccrochez, même si l'appelant prétend représenter une entreprise ou un produit bien connu.
- **Ne divulguez pas d'informations personnelles.** Ne dévoilez rien concernant votre carte de crédit ou votre compte en ligne par téléphone, sauf si vous avez passé

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

Coordonnées

Le Bureau de la consommation est un service de la Division de la sécurité publique du Ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC)

Tél. : 867-767-9161,
poste 21021 ou 21022

Télec. : 867-873-0309

Adresse postale : Bureau de la consommation de la Division de la sécurité publique

Ministère des Affaires municipales et communautaires du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

5201, 50^e Avenue, bureau 600
Yellowknife NT X1A 3S9

Courriel :

consumer_affairs@gov.nt.ca

l'appel et que le numéro que vous avez composé est celui d'un interlocuteur fiable.

- **Protégez votre ordinateur.** Assurez-vous que votre ordinateur est protégé par un logiciel antivirus et anti-espions régulièrement mis à jour, ainsi que par un pare-feu de qualité. Faites d'abord vos recherches, et n'achetez que des logiciels provenant d'une source que vous connaissez et à laquelle vous faites confiance.
- **Lisez les politiques de protection de la vie privée en ligne.** Si vous envisagez de fournir des données personnelles à une entreprise, lisez d'abord sa politique de confidentialité et ses conditions d'utilisation générales. Si vous n'êtes pas d'accord avec la manière dont l'entreprise utilisera vos données, ne les fournissez pas.

Si vous pensez avoir été victime d'une arnaque, avoir donné un accès à distance à votre ordinateur à un arnaqueur présumé ou si vous croyez que votre ordinateur a été piraté :

- **Alertez votre institution financière.** Si vous avez fourni des renseignements sur votre compte à un arnaqueur, communiquez immédiatement avec votre institution financière et informez-la.
- **Cherchez de l'aide supplémentaire.** Communiquez avec le Centre d'aide canadien en cas de vol d'identité (<http://idtheftsupportcentre.org/>) ou par téléphone : 1-866-436-5461).
- **Obtenez de l'aide informatique de qualité.** En cas de problème informatique, demandez l'aide ou les conseils d'un technicien en informatique qualifié et de bonne réputation.
- **Portez plainte.** Vous pouvez dénoncer des appels de télémarketing non désirés aux responsables de la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus du Canada (<https://lnnte-dncl.gc.ca>; 1-866-580-DNCL [3625]).
- **Communiquez avec les autorités.** Si vous croyez avoir reçu l'appel d'un arnaqueur, communiquez avec la police ou le [Centre antifraude du Canada](#) (anciennement PhoneBusters) ou composez le 1-888-495-8501.

INFOLETTRE DU BUREAU DE LA CONSOMMATION DES TERRITOIRES DU
NORD-OUEST